

# Marquage UKCA (UK Conformity Assessed)

## Essais - Tests - Conformité - Marquage



Assurer la continuité de vos activités avec la Grande Bretagne grâce au marquage de vos équipements

Le marquage UKCA est une nouvelle exigence de marquage de conformité à destination des produits mis sur le marché en Grande-Bretagne. Il atteste que le produit est conforme aux exigences législatives britanniques et que les procédures d'évaluation de la conformité appropriées ont été menées à bien. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour vendre un produit sur le marché britannique, le marquage UKCA sera obligatoire et le seul reconnu.

**Vous êtes fabricants d'équipements à destination de l'Angleterre du Pays de Galles ou de l'Ecosse ? Apave vous accompagne et vous conseille à chaque étape pour le marquage UKCA.**

Pour maintenir la conformité réglementaire de vos équipements post Brexit, Apave et ses partenaires vous accompagnent dans vos démarches pour l'obtention du marquage UKCA de la réception de votre demande à l'édition de votre déclaration de conformité et vous offre :

- Une gestion administrative simplifiée des demandes de marquage, grâce à une prise en charge complète des dossiers et la centralisation des contrats.
- Un gain de temps significatif. Une seule intervention pour la réalisation des deux évaluations (CE/UKCA) si nécessaires limitant ainsi le surcoût associé.



# L'offre Apave

## Marquage UKCA (UK Conformity Assessed)

### Exemples de directives pour lesquelles Apave est à même de vous accompagner

- Produits de construction.
- Équipements de protection individuelle.
- Équipements sous pression.
- Récipients à pression simple.
- Machines.
- Ascenseurs...

### Marquage UKCA quels enjeux pour vous ?

- Maintenir et développer vos activités sur le marché britannique.
- Rester compétitif en devançant vos concurrents.
- Être en conformité réglementaire.

### Nos prestations complémentaires

- Essais électriques.
- Essais de compatibilité électromagnétique.
- Examen UE de Type (Module B) des appareils de Protection respiratoire (APR).
- Examen UE de type (module B) des EPI contre les chutes de hauteur.
- Examen UE de type des EPI de protection de la tête et APR : suivi de fabrication-modules C2/D.
- Evaluation de l'assurance de la qualité de la production (Module D) des casques / Examen UE de Type (Module B), contrôle de production (Module C2).
- Procédure d'examen CE de type de machine avant mise sur le marché.
- Examen UE de type des ascenseurs.
- Procédure d'examen UE de type suite à la modification des ascenseurs.
- Evaluation de conformité des équipements sous pression.
- Formation « Appliquer la Directive Equipements sous pression neufs ».



### Nos atouts

- + Un guichet unique pour soutenir et prendre en charge l'ensemble de vos besoins de marquage UKCA et/ou CE.
- + Une expertise transversale.
- + Une structure de tests et d'essais éprouvée (analyse de risque, évaluations par des inspections et essais, dossier technique) pour garantir la conformité de vos produits.



Tout savoir  
sur le marquage UKCA

### Nous **contacter**

[www.apave.com](http://www.apave.com)

0805 62 5000